

VANILAC

ALIMENT COMPLEMENTAIRE DIETETIQUE
POUR VEAUX AGNEAUX ET CHEVREAUX

+ RICHE
+ ENROBANT
+ APPETENT



sanicoopa

ESPECES



PRESENTATION

Poudre

Conditionnement

Seau de 3 kg
Incluant une
dosette de
100 g

Boîte de 30
sachets de
100 g.



Produit certifié
FCA-OVOCOM

MAJ : 02/2023

OBJECTIF NUTRITIONNEL : stabilisation du bilan des électrolytes et de l'eau afin de faciliter la digestion physiologique.

PROPRIETES :

La formule élaborée de VANILAC apporte de l'énergie et des électrolytes facilement assimilables par le veau ainsi que de la bêtaïne et de la pectine.

COMPOSITION : Dextrose, farine de riz, lactose, chlorure de sodium, bicarbonate de sodium, pectine (4%).

CONSTITUANTS ANALYTIQUES :

Cendres brutes	15 %
Protéines brutes	6 %
Cellulose brute	0 %
Matières grasses brutes	0 %
Sucres totaux	46 %
Sodium	3,9 %
Chlorure	1,8 %
Bicarbonate	6,9 %
Potassium	0 %

ADDITIFS AU KG :

Vitamines

Vitamine A (3a672a)	120 000 UI
Vitamine D3 (3a671)	40 000 UI
Hydro chlorhydrate de bêtaïne (3a925)	13 000 mg
Vitamine C (3a300)	11 000 mg
Vitamine E (3a700i)	750 mg

Liant

Sépiolite (E562)	25 000 mg
------------------	-----------

Gélifiant

Farine de graines de guar (E412)	30 000 mg
----------------------------------	-----------

MODE D'EMPLOI :

Veaux : Délayer 100g de VANILAC dans deux litres d'eau, de manière à obtenir une buvée à 35°C.

Distribuer cette buvée matin et soir à l'exclusion de tout autre aliment pendant 2 à 3 jours.

Dans le cas de transition post colostrum, distribuer 100 g dans 2 litres d'eau tiède matin et soir pendant une journée.

Agneaux et chevreaux : Délayer 50g de VANILAC dans 1 litre d'eau, de manière à obtenir une buvée à 35°C. Puis laisser la solution reconstituée à disposition dans des multibiberons à l'exclusion de tout autre aliment. Renouveler l'opération pendant 2 à 3 jours selon les conditions de température ambiante et d'hygiène.

PRECAUTION D'EMPLOI :

A utiliser en cas de troubles digestifs (diarrhée) pendant et après ceux-ci à la place du lait. Avant utilisation et avant prolongation de la durée d'utilisation, il est recommandé de consulter un vétérinaire.

L'apport simultané de lait devrait être évité chez les animaux pourvus d'une caillette.

CONSERVATION : Fabriqué 14 mois avant la date de durabilité minimale indiquée.